

LA TRIBUNE

**ORGANE de DÉFENSE des PROPRIÉTAIRES
du LOTISSEMENT de L'ARCHEVÊCHÉ**

Siege Social provisoire, Administration et Rédaction :
292, Route de la Gare --- Ozoir-la-Ferrière

Comité de Rédaction : MM. PEYRON, GORNET, DELNY. — Gérant : COGNET

Assemblée Générale Statutaire du 23 Avril 1933

RAPPORT MORAL

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Avril 1932.

D'après l'exposé ci-après vous pourrez constater que nous avons mis tout en œuvre pour donner satisfaction, dans la mesure du possible aux desiderata exprimés à différentes reprises par notre population. Si certains problèmes sont encore en suspens, notre désir est d'aboutir mais il faut tenir compte toutefois des difficultés que nous avons déjà dû surmonter.

Tout d'abord, si nous sommes vos mandataires depuis avril de l'année dernière, il n'en reste pas moins vrai que nous n'avons pu traiter les problèmes immédiatement. En effet, nous étions dans l'obligation d'attendre la première réunion du syndicat pour, d'une part, constituer le bureau et d'autre part organiser le travail.

Or, la date de cette réunion ne pouvait pas être fixée par nous-mêmes, mais au contraire elle devait l'être par arrêté préfectoral. De ce fait nous nous sommes réunis le 5 juin dernier, et, à partir de cette date commence notre travail effectif.

Dès la réunion du 19 juin, nous examinons cette grave question de l'assainissement, et nous décidons de faire effectuer une expertise. Toutefois, à ce sujet, les événements nous ont dépassé, puisque à la suite d'une réunion extraordinaire en date du 21 août dernier, nous décidons d'assigner la Société Générale Foncière sans délai.

Vous vous rappelez les incidents de l'époque, par les plus grandes chaleurs notre population a été privée d'eau pendant un laps de temps suffisamment long. Evidemment ce manque d'eau a été constaté par huissier et devant un pareil scandale nous espérons bien que le Tribunal saura juger comme il convient.

D'ores et déjà les démarches du Bureau et

celles du Président-Directeur en particulier ont porté leurs fruits puisque nous avons obtenu une pompe neuve.

De toute façon, nous avons confié nos intérêts à Maître LE TROCQUER, et notre camarade Cognet à qui nous passerons la parole tout à l'heure vous fera un exposé détaillé de la procédure engagée

Concernant les routes, nous nous sommes préoccupés de cette question d'une façon toute particulière et conformément aux instructions que vous nous aviez données, nous avons embauché un deuxième cantonnier.

A nouveau, nous insistons sur la longueur des routes à entretenir : 18 kilomètres. Aussi notre intention est-elle de nous procurer un cylindre, ainsi que l'avait suggéré un propriétaire lors de la dernière assemblée générale. Notre devoir est de vous dire : actuellement les dépenses les plus urgentes sont celles concernant l'entretien des routes.

Notre ami Hordé vous rendra compte également des divers matériaux utilisés au cours de l'exercice précédent.

Vous venez de recevoir un recueil de nos statuts ; depuis déjà longtemps il était dans nos intentions de les faire éditer, mais étant donné nos ressources limitées, nous sommes dans l'obligation de ne disposer des fonds qu'avec parcimonie. Cependant, en la circonstance nous avons pu résoudre la difficulté au mieux des intérêts collectifs. Effectivement, la publicité que nous avons recueillie nous a permis cette édition sans bourse délier. Vous avez reçu également le deuxième bulletin de notre syndicat. Cette Tribune permet donc une liaison plus continue entre les propriétaires et leurs mandataires. N'oubliez pas qu'une rubrique est à votre disposition. Qu'attendez-vous pour nous faire part de vos idées, de vos désirs, de vos critiques ?

A cet appel un autre non moins important. Aidez-nous en faisant de la publicité si vous êtes commerçants ou dans le cas contraire, de la propagande auprès des commerçants chez lesquels vous vous approvisionnez pour qu'ils souscrivent un contrat de publicité. Un journal coûte cher,

mais c'est une arme de défense effective ; notre Bulletin doit vivre et vous le pouvez si vous le voulez. En procédant ainsi, vous aurez fait une bonne action tout en défendant vos intérêts.

Tout arrive, nous avons un marché. Là encore, nous avons dû batailler, puisque le Conseil Municipal, dans une séance du mois de Mai avait ajourné ce projet. Lors de cette séance, les voix s'étaient réparties comme suit :

6 pour l'ajournement,

4 pour la création immédiate.

Or, nous avons réussi à modifier cette majorité, puisque dans sa séance du 28 août 1932, le Conseil Municipal décidait par 6 voix contre 4 d'autoriser le marché à l'Archevêché. L'ouverture a eu lieu le 9 octobre dernier. Un regret en passant, nous aurions préféré faire l'ouverture au printemps dernier.

Sur notre demande, le Conseil Municipal a fait poser une boîte aux lettres dans notre Domaine, place du Marché.

Vous savez sans doute qu'une Coopérative d'H.B.M. est en formation dans notre pays. Cette Coopérative étant de nature à permettre le développement du Domaine, le Syndicat a décidé d'accorder d'une part son appui moral et d'autre part de souscrire pour 5.000 francs d'actions.

Nul doute que cette Coopérative ne soit appelée à rendre de grands services à notre population laborieuse.

Voici donc énumérés les travaux réalisés ; restent ceux d'avenir. Un projet nous tient particulièrement à cœur : le Groupe Scolaire.

Le chômage sévit et pour y remédier en partie, il est probable que le Parlement votera un plan d'outillage national. Par conséquent, il nous appartiendra donc de profiter des crédits qui pourront être votés pour que nous demandions et insistions au besoin pour qu'une Ecole soit construite dans notre lotissement.

Mais ce qui est particulièrement regrettable de constater : c'est l'indifférence des propriétaires. Dans notre bulletin de novembre, nous avons demandé aux propriétaires de nous faire connaître :

1° — Les propriétaires habitant l'Archevêché, dont les enfants vont être en âge de scolarité.



Ceux qui n'habitent par l'Archevêché y habiteraient si une école pouvait recevoir leurs enfants.

Sont priés de donner les renseignements suivants :

1. — S'ils habitent l'Archevêché toute l'année ou non.

Nombre d'enfants, sexe et âge.

3. — S'il les confieraient à une garderie ou crèche (pour les enfants en bas âge) et qu'elle serait la somme qu'ils pourraient verser.

Ces renseignements sont demandés en vue :

1. — D'insister auprès du Ministre de l'Éducation Nationale pour une plus rapide érection de nos écoles.

2. — D'étudier un projet de garderie ou de crèche.

Or, nous n'avons reçu qu'une seule réponse. A nouveau, nous insistons auprès des propriétaires pour qu'ils nous aident. Si nous voulons faire passer ce projet, qui dépend de la Commune nous avons besoin d'une documentation en attendant, nous vous demanderons de bien vouloir adopter le vœu qui vous sera présenté concernant cette grave question.

Au sujet de l'éclairage du chemin de grande communication du lotissement à la gare, cette question est toujours en suspens ; néanmoins, nous avons déjà progressé, puisque nous avons pu aplanir les difficultés antérieures. Vous nous aviez autorisés, le cas échéant, à effectuer cette installation électrique, sous réserve que les frais soient partagés comme suit :

1/3 pour la Commune,
1/3 pour la Doure,
1/3 pour l'Archevêché.

Or, le Conseil Municipal a décidé tout dernièrement de ne pas donner suite pour le moment à ce projet ; la trésorerie de la Commune étant à l'étrait par suite des indemnités qui sont versées aux chômeurs. Quant à la France Foncière, elle n'a pas encore fait connaître de décision, mais nous pouvons affirmer qu'elle sera négative.

La dépense à prévoir est de 10.000 francs environ. La Commission a décidé à la majorité, dans sa séance de Février, de vous demander l'autorisation de faire ces travaux aux frais du Syndicat ; vous aurez donc à vous prononcer et nous mètrons cette question aux voix.

Nous avons mis à l'étude un projet de l'enlèvement des ordures ménagères. Nous ferons prochainement un essai et nous déciderons ensuite, suivant les résultats, s'il y a lieu de continuer ou non ce service.

Nous passerons rapidement sur la Coopérative d'alimentation ; nous ne perdons pas cette question de vue et nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour qu'un Comité se forme et dès que la Coopérative d'H. B. M. sera constituée officiellement.

Suivant le désir exprimé par les habitants, nous avons prévu l'éclairage du lotissement le matin, dès l'hiver prochain. De plus, concernant le service de transports, le concessionnaire serait disposé à desservir le lotissement. Cependant, pour lui permettre de préciser la subvention qui lui semblerait nécessaire, il serait utile de fixer les trains que le concessionnaire devrait assurer. Cette question avait été mise à l'étude sur la demande de certains habitants. A vous de décider ce qu'il y a lieu de faire à ce sujet ?

Le mois prochain, suivant la tradition, nous organiserons la Fête des Fraises. Venez nombreux faites connaître notre pays charmant en invitant vos amis et connaissances. N'oubliez pas que la réussite dépend de vous et d'avance, nous sommes persuadés qu'une saine gaieté régnera.

Conformément à l'article 24 des statuts, un tiers du Bureau est renouvelable. Par suite des démissions ou radiations de MM. Perot, Lefèvre, Guérin et Descomps, il n'a été procédé au tirage

au sort que de quatre syndics. Les noms suivants sont sortis :

MM. Peyron, Morosoff, Pointet, Marie.

M. Marie nous a informés qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat. Par contre, MM. Peyron, Morosoff et Pointet vous demandent à nouveau de leur faire confiance.

Vous avez donc à élire 7 syndics titulaires et un syndic suppléant. La liste des candidats connus vous sera présentée après cette lecture et vous pourrez donc vous prononcer en toute indépendance.

Et pour terminer, lorsque vous êtes embarrassés, n'hésitez pas à nous demander des renseignements ; nous sommes toujours à votre disposition et, dans la mesure du possible, nous ferons tout pour vous satisfaire.

Peut-être ne sommes-nous pas exempts de critiques et pour le bien de tous, nous aimerions à les connaître, mais cependant si vous jugez que nous avons œuvré au mieux de vos intérêts, vous le manifesterez en adoptant le rapport moral.

La Commission Syndicale.

Compte-rendu des débats de l'Assemblée Générale

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Surtel, Directeur-Président du Syndicat.

M. Gornet, secrétaire-général du Syndicat est désigné comme secrétaire de séance.

La vérification des mandats commence aussitôt.

Il résulte de cette vérification que 370 voix sont présentes ou représentées.

Le nombre de voix dont dispose l'Association est de 2.333.

Les procès-verbaux des Assemblées générales des 3 avril 1932 et 2 avril 1933 sont adoptés à l'unanimité.

La parole est donnée ensuite au secrétaire général pour lecture du rapport moral.

Achat d'un terrain

Une discussion s'engage aussitôt au sujet de l'achat éventuel d'un terrain destiné au dépôt des ordures ménagères. Ce projet, mis aux voix, est repoussé à la majorité.

A noter que M. Van Terde, acquéreur du lot n° 528, s'offre à envelopper une fois, à titre gratuit, les ordures ménagères, sous réserve qu'un camion lui soit fourni.

Cette proposition est acceptée ; il sera fait appel au concours de notre camarade à la première occasion.

Installation Electrique du Domaine

Cette proposition fait l'objet d'une longue discussion. Finalement ce projet est adopté à la majorité.

Achat d'un Cylindre

Cette proposition est adoptée à une majorité importante (4 voix contre).

Passage du Car dans le Lotissement

M. Surtel propose de faire un essai pendant quinze jours du passage du car dans le domaine, pour lui permettre de donner des chiffres sur le montant de la subvention à lui accorder le cas échéant. Cette proposition est acceptée et l'Assemblée Générale fait confiance au Bureau pour la fixation du montant de ladite subvention.

Après ces différentes discussions, le rapport moral est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

La parole est passée à M. Juza, lequel rend compte de notre trésorerie, dont voici l'exposé :

Rapport Financier du Syndicat Autorisé de " L'ARCHEVÊCHÉ " d'Ozoir-la-Ferrière

Arrêté à la date du 23 Février 1933

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Voici l'exposé de la situation financière de notre Syndicat arrêté au 28 février 1933, d'après les écritures passées pour l'exercice 1932.

Ces écritures ont été vérifiées par les Commissaires aux Comptes, Messieurs Meyer, Rimski, Percheron, Guenin, qui les ont reconnues exactes.

En 1931, il restait au Compte de notre Gestion Syndicale la somme de	43.497 fr. 88
Rentrées diverses de l'exercice 1932	7.388 fr. 95
Rentrées de publicité	1.350 fr. 00
Soit	52.236 fr. 83

Dépenses de l'exercice 1932

Frais d'électricité pour 1931	14.750 fr. 40
Frais de Gestion Syndicale 1932	6.745 fr. 63
Entretien des Routes 1932	20.825 fr. 45
Assurances Sociales pour les cantonniers	680 fr. 00
Frais de contentieux	2.400 fr. 00
	45.401 fr. 48
Reste d'après bilan	6.835 fr. 35
Soit	52.236 fr. 83

Bilan au 28 Février 1933

ACTIF

Caisse	332 fr. 70
Comptoir d'Escompte	3.175 fr. 35
Matériel	1.977 fr. 30
Avance Electricité	1.350 fr. 00
Soit au total	6.835 fr. 35

PASSIF

Gestion Syndicale	6.835 fr. 35
Soit au total	6.835 fr. 35

Tous les propriétaires doivent comprendre par cet exposé, que toutes les dépenses concernant l'exercice 1932, ont été payées jusqu'à maintenant sur le budget 1931, et qu'ils nous restent à percevoir les cotisations des exercices 1932-1933.

Le rapport financier est adopté également à l'unanimité.

Matériaux utilisés

M. Horde rend compte des divers matériaux utilisés pendant l'exercice écoulé, à savoir :

54 mètres cubes 250 de sable.
32 mètres cubes de cailloux.
8 tonnes de mâchefer.

Dépense totale : 5423 frs 75

Procès

contre la Société Générale Foncière

Notre Conseil juridique, M. Cognet, donne à l'Assemblée générale des renseignements à ce sujet. Notamment, le tribunal des référés s'est déclaré incompétent. Cependant, l'affaire devait revenir au Tribunal civil le 28 avril 1933, mais nous avons fait remettre à quinzaine, d'accord avec notre avocat, M^e Le Trocquer.

En effet, entre temps, la Société Générale Foncière nous a demandé de bien vouloir envisager les possibilités d'un arrangement amiable. A ce sujet, en date du 26 mars, la Commission a déféré au désir de cette société et a entendu MM. Sorbach et

Konte. De plus, le 12 avril, MM. Surtel, Gornet, Horde et Cognet se sont présentés au siège de la Société Générale Foncière. Aucune proposition ferme n'a pu être obtenue, mais toutefois, la Commission estime qu'une somme de cinq cents mille francs au minimum est nécessaire. Le Bureau, à cet effet, propose d'adresser à la Société vendeuse, la lettre suivante :

Ozoir, le 25 avril, 1933.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE
4, rue Penthèvre, 4
PARIS

Messieurs,

Suite à la demande que vous nous aviez faite, la Commission Syndicale a bien voulu déférer à votre désir, et a eu l'honneur d'entendre vos délégués MM. Sorbach et Conte, en date du 26 mars dernier.

Il vous a été exposé lors de cette entrevue nos différents desiderata et nous vous avons soumis le programme des travaux que nous jugeons nécessaires.

De plus, il a été décidé que le 12 avril, nos délégués se présenteraient à vos bureaux dans le but de connaître vos décisions.

Nous regrettons qu'aucune proposition ferme n'ait été faite à nos délégués.

Cependant, nous vous confirmons celle que nos représentants vous ont soumise, à savoir :

Indemnité forfaitaire de CINQ CENT MILLE FRANCS.
à charge pour le Syndicat d'effectuer les différents travaux qu'il jugera utiles

En échange de cette somme, nous vous donnerons quitus pour les routes, les égouts, électricité et eau, restant entendu que les questions personnelles ne se trouveront pas solutionnées.

Cette proposition vous est faite à titre amiable et devra être acceptée sous huitaine. Différemment nous nous considérons comme dégagés et de toute façon l'offre ci-dessus ne saurait nous être opposée dans l'avenir.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Le Secrétaire-Général, Le Directeur-Président,
Signé : GORNET. Signé : SURTEL

Après délibération, à l'unanimité, l'Assemblée Générale autorise le Syndicat à accepter une solution amiable sur les bases ci-dessus et donne accord pour l'envoi de la lettre.

Elections

Sont nommés syndics titulaires :

MM. Peyron, 14, rue Chassagnole, Les Lilas.
Pointet, 5, rue Chambrun, Puteaux.
Morozoff, 5, rue Elzévir, Paris.
Delarbre, 18, Villa Pillaudo, Asnières.
Merlot, 15, avenue Colbert, Ozoir.
Perot, 7, rue Cyrano de Bergerac, Paris.
Faget, 6, rue Desportes, Saint-ouen.

Sont nommés syndics suppléants :

MM. Vignerons, 31, rue de Paris, Les Lilas.
Vivier, 33, rue du Moulin de la Vierge, Paris.
Rabaud, 3, rue Scipion, Paris.
Breuil.
Percheron, 9, rue Armand-Sylvestre, Courbevoie.

Le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

L'Assemblée Générale des acquéreurs du Domaine de l'Archevêché, réunie le 23 avril, à Ozoir-la-Ferrière, émet le vœu qu'un groupe scolaire soit construit d'urgence à l'Archevêché et fait confiance au Syndicat pour qu'il engage à ce sujet tous les pourparlers nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Liste des Membres constituant le syndicat

— 0 —

SYNDICS TITULAIRES

MM.

SURTEL, 7, rue des Camélias, Paris.
GORNET, 3, rue de Flandre, Paris.
HORDE, 34 bis, rue St-Germain, Romainville.
COGNET, Avenue Gounod, Ozoir.
JUZA, 17, avenue Gambetta, Paris.
GALLOIS, 397 bis, av. du Maréchal Joffre, Ozoir.
MOROZOFF, 5, rue Elzévir, Paris.
PÉROT, 7, rue Cyrano de Bergerac, Paris.
DELNY, 206, avenue Jean Jaurès, Paris.
CHIMÈRE, 54, rue Carnot, Levallois.
LAFFITTE, 83, rue d'Angoulême, Paris.
GILIBERT, Avenue du Maréchal Foch, Ozoir.
COTY, Avenue du Maréchal Foch, Ozoir.
PEYRON, 14, rue Chassagnole, Les Lilas.
PUBERT, 3, rue Jules Ferry, Parc St-Maur.
SAUSAY, 6, rue Joannès, Paris.
BIOT, 24, rue de la Villette, Paris.
LALOIS, 135, rue de Vanves, Paris.
POINTET, 5, rue de Chambrun, Puteaux.
DELARBRE, 18, Billa Pilando, Asnières.
MERLOT, 15, Avenue Colbert, Ozoir.
FAGET, 6, rue Desportes, St-Huen.

SYNDICS SUPPLÉANTS

VIGNERON, 71, rue de Paris, Les Lilas.
VIVIER, 33, rue du Moulin de la Vierge, Paris.
RABAUD, 3, rue Scipion, Paris.
BREUIL,
PERCHERON, 9, rue Armand Sylvestre, Courbe-
GOLSTEIN, 70, rue de Clichie, Paris. [voie.]

CONSTITUTION DU BUREAU

SURTEL, directeur-président.
PEYRON, directeur-adjoint.
GORNET, secrétaire-général.
BIOT, secrétaire-adjoint.
JUZA, trésorier.

LALOIS, trésorier-adjoint.
COGNET, conseil juridique.

HORDE, syndic technicien.

DELARBRE, syndic technique adjoint.

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL

PEYRON, GORNET, DELNY, rédacteurs.
COGNET, gérant.

COMMISSION DES ROUTES

HORDE, président.
DELARBRE, vice-président.
FAGET, GILIBERT, COTY, GALLOIS, MERLOT
et CHIMÈRE, membres.

Le 5 Mai 1933.

DEUIL

La Commission Syndicale adresse ses condoléances émues à notre Président et à Madame Surtel, pour le deuil cruel qui les a frappés dernièrement.

Madame Surtel a, en effet, eu la douleur de perdre son père.

La commission syndicale est sûre d'être l'interprète des propriétaires du Domaine qui, en cette circonstance comme en toute autre, tiennent à manifester leur amitié et leur confiance à notre bon camarade Surtel et à sa famille.

La Commission Syndicale.

Autour de l'Assemblée

IMPRESSIONS ET COMMENTAIRES

La salle mise à notre disposition par M. Deudon était un peu juste pour contenir tous les propriétaires venus écouter notre compte rendu de mandat, mais de cela on ne peut rendre la Commission Syndicale responsable, c'est la plus grande salle d'Ozoir.

D'une façon générale en dehors des critiques, des suggestions présentées par tous les membres au Syndicat dans l'assemblée officielle, on respirait avant et après les réunions une atmosphère de confiance, de sympathie et d'amitié mutuelles qui tend à montrer que tous comprennent les difficultés de notre tâche syndicale que nos occupations quotidiennes ne facilitent pas comme nous le voulons.

Il est évident que chacun expose son point de vue avec sa manière personnelle qui dépend d'une foule de raisons physiologiques, psychiques et morales et il serait peu équitable ici, d'exprimer des regrets.

Cependant, il n'est pas nécessaire pour critiquer de le faire avec hargne et méchanceté et d'une façon haineuse, je veux me permettre un conseil, ayant une certaine expérience en la matière, à ceux qui sont dans ce cas et ils se reconnaîtront.

La critique méchante et haineuse, même quand elle est justifiée, arrive toujours au résultat contraire.

Elle fait l'unanimité contre elle

Que ceux là veuillent bien accepter cette petite leçon, elle est encore gratuite, tout comme les fonctions de syndics.

Un membre de l'assemblée s'est étonné de ce que nous ayons un certain nombre de mandats ou pouvoirs, mais en plus de ce que cela est statutaire nous ne pouvons refuser de représenter ceux qui nous accordent leur confiance, et puis c'est le droit aussi, égal pour tous de rassembler le plus de mandats possibles tout en restant dans les règles statutaires.

Du reste, l'on ne peut pas taxer la commission syndicale d'être antidémocratique.

Jugeons en ensemble sans parti pris.

L'Assemblée présente n'a pas voulu nous donner l'autorisation d'achat éventuel d'un terrain pour y déposer les ordures, proposition présentée favorablement par la commission. Nous aurions pu là, si nous y avions attaché une importance primordiale, jeter nos mandats dans la balance et emporter le vote, nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons senti que la question des ordures n'arrivait pas à passionner l'auditoire. Je puis affirmer cela sans gêne parce que, personnellement, et, toute la commission syndicale peut en faire foi, je suis celui qui a insisté le plus pour que cette question reçoive une solution. Ceci sans critique pour aucun de mes collègues, ni pour notre camarade Surtel, président, dont on comprendra la retenue et la situation délicate, étant professionnellement entrepreneur de transports.

Ceux qui étaient partisans de l'enlèvement des ordures, en votant contre l'achat éventuel d'un terrain, ont, je le leur dis bien amicalement, manqué de sens tactique, et rendu plus difficile la tâche de ceux qui, à la commission syndicale, défendent surtout les intérêts des résidents du lotissement, quoique là encore, je ne sois pas intéressé, ne passant que deux mois par an à l'Archevêché.

ON DEMANDE à acheter un cylindre 5 tonnes automobile.

S'adresser à M. SURTEL, 7, rue des Camélias, à PARIS.

En ce qui concerne l'éclairage de la route de la Gare, là encore, la commission a été libérale et démocratique, puisque seul, le nombre de voix des présents a joué et que ce sont eux, qui à la majorité ont approuvé notre proposition sans que nous ayons à utiliser nos mandats.

Donc tout s'est passé régulièrement et personne n'a été brimé.

Battue sur l'achat du terrain, la commission syndicale s'incline; que ceux qui sont battus sur la question de l'électricité en fassent autant et que tous, nous conservions le sourire et acceptions ces décisions avec bonne humeur.

Je crois être l'interprète de mes collègues pour remercier l'assemblée des applaudissements spontanés qui ont, mieux que des mots, souligné combien tous approuvaient notre action revendicative légale et conciliatrice à la fois, envers la Générale Foncière.

Mes collègues et votre président en particulier, avec qui nous sommes solidaires, ont été sensibles à cette manifestation de confiance, qui vient détruire une certaine campagne hypocrite, déloyale et mensongère dont nous avons eu quelques échos et qui n'a pas eu le courage de s'affirmer le jour de l'Assemblée Générale.

On appelle cela du « dégonflage »

La Direction du Journal remercie aussi ceux qui nous ont adressé des félicitations pour le journal, nous continuerons à essayer de la mériter encore, sans prétentions, mais toujours avec bonne volonté.

Merci à tous des critiques et des suggestions et maintenant, tous à l'ouvrage pour l'Archevêché.

A. PEYRON,

Vice-Président.

Les Rouspéteurs sont priés d'adresser leurs réclamations, par écrit, à

M. COGNET

121 bis, Avenue Gounod, à OZOIR.

TRES IMPORTANT

Quelles que soient les raisons qui vous ont liés avec un entrepreneur, **ne signez jamais de traites sans nous consulter.**

Quelles que soient les raisons qui vous ont liés avec un entrepreneur, **ne les acceptez jamais, sans consulter le service technique de la Commission syndicale.**

N'oubliez pas que le syndicat des propriétaires auquel vous appartenez de droit, a à charge la gestion du lotissement jusqu'au jour où la Commune en aura accepté les responsabilités. Quoi que vous ayez le droit de dire et d'écrire tout ce que vous pensez contre la Commission Syndicale et contre la Municipalité d'Ozoir.

L'entente sans distinction de conceptions politiques, philosophiques et religieuses, permettra de réaliser le bien être de tous à condition que chacun y mette toute la bonne volonté désirable.

Concernant la question qui vous est posée pour le groupe scolaire, répondez à la circulaire si vous êtes partisan de la création d'un groupe d'écoles. Il est indispensable que nous ayons ces renseignements dans le plus bref délai.

A ce sujet la Commission Syndicale a déjà fait les démarches auprès du Ministre de l'Instruction publique et nous pensons obtenir ce que nous désirons, c'est-à-dire la création d'un groupe scolaire, ce qui permettra le développement définitif de ce coin charmant d'Ozoir-la-Ferrière.

Attitude Inconcevable

Dans sa séance de Février 1933, le Conseil Municipal d'Ozoir, saisi par notre Président d'une demande de subvention pour l'installation de l'électricité, route de la Gare, après avoir délibéré, refuse de participer à la dépense prévue.

Ici, où sans parti-pris nous jugeons et qualifions les faits et gestes des autorités, nous entendons manifester vivement notre mécontentement.

Nous sommes d'autant plus libres pour le faire, que, dans notre précédent numéro nous remercions le C. M. d'une part, pour la promesse de subvention en vue de l'achat d'un cylindre automobile et d'autre part, pour son attitude bienveillante envers la coopérative d'H. B. M. Peut-être aurait-elle pu, en ce qui concerne cette dernière, faire un peu plus qu'un acte moral, c'est possible !!

Pour en revenir à l'éclairage nous nous permettons de penser que nos édiles ne travaillent certainement pas à Paris et ceci explique leur décision.

En effet, ils ne connaissent pas les inconvénients des rentrées tardives par nuit noire.

On connaît l'antienne « on s'en est passé jusqu'à présent, on attendra bien encore ». Eh bien non, nous n'attendrons pas, nous prendrons tous les frais à notre charge, mais nous n'oublierons pas le procédé.

Ce refus est plus qu'un refus, c'est une brimade, car c'est une brimade que d'imposer des désagréments de toutes sortes sans compter les risques d'accidents, et d'obliger ses administrés à patauger dans la boue des bas-côtés de la route, lorsque l'on veut se mettre à l'abri d'un véhicule qui passe et vous éclabousse.

C'est encore une brimade au point de vue administratif de la commune.

En effet, le C. M. d'Ozoir, élu en 1929, représente une population de 721 habitants, dont 647 dans l'agglomération si je m'en réfère au bottin de 1931. Alors que sur celui de 1932, il y en a maintenant 1017 dont 698 dans l'agglomération.

Il tombe sous le sens que les 319 habitants nouveaux sont presque tous des habitants de l'Archevêché et la plus élémentaire courtoisie, eut voulu qu'il fut tenu compte de ce changement, d'autant plus qu'en réalité, par suite des doubles domiciles, la population au domaine représente la majorité de la commune d'Ozoir et que le C. M. ne fut pas élu à l'unanimité.

En outre, de nombreux habitants d'Ozoir, même qui travaillent à Paris, seront fort heureux de profiter de cet éclairage.

Brimade encore, car sur l'impôt sur le chiffre d'affaires payé par les commerçants d'Ozoir, une partie est reversée **par l'Etat à la Commune.**

Ce chiffre d'affaires peu important l'hiver, est très élevé en été.

Ozoir en profite, nous non !

Le C. M. d'Ozoir manquerait-il donc d'esprit démocratique et les sentiments les plus élémentaires de justice lui feraient-ils défaut ?

Nous avons déjà protesté et comme pour le marché nous espérons que le C. M. reviendra sur sa décision.

Mais de même que nous sommes prêts à collaborer avec la Municipalité cordialement et fraternellement, de même nous ne sommes pas de ceux qui laisseront benoîtement brimer les habitants de l'Archevêché qui nous ont fait confiance.

Nous avons donc immédiatement fait une nouvelle demande de subvention espérant que cette fois le Conseil Municipal nous l'accordera effaçant ainsi un motif de désaccord qui n'est pas indispensable.

L'erreur est humaine donc par là même excusable, et, comme nous ne sommes pas des censeurs vindicatifs, nous sommes prêts à excuser.

Ce qui serait grave, ce serait de persister dans

La Paix soit avec nous

QUELQUES PENSÉES

Vous avez entendu qu'il a été dit : « Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. »

Et moi je vous dis : « Aimez vos ennemis... Si vous saluez vos frères seulement, quel mérite en avez vous ? »

(Sermon du CHRIST sur la Montagne).

* * *

Pourquoi me tuez-vous ? — Eh quoi, ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau ?

— Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin, cela serait injuste de vous tuer de la sorte, mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave homme et cela est juste.

PASCAL.

* * *

Heureux ceux qui procurent la Paix, car ils seront appelés : Enfants de Dieu.

(Sermon du CHRIST sur la Montagne).

* * *

La guerre est le seul jeu où les deux partis se trouvent en perte lorsqu'il est fini.

WALTER SCOTT,

Un homme de bonne volonté.

Changements d'adresses

Il apparaît que certains propriétaires n'ont reçu ni notre journal, ni la convocation à l'Assemblée Générale.

Nous prions les membres de l'Association qui auraient connaissance de propriétaires ne recevant ni convocation, ni journal de nous le faire savoir en mentionnant, si possible, leur nom et leur adresse.

De même les membres de l'association changeant d'adresse sont instamment priés de nous en aviser, ceci dans leur intérêt.

Chiens en liberté

Il nous est signalé que des chiens rôdent dans le Domaine, sans être munis de muselière. Leurs propriétaires ne doivent pas oublier qu'ils s'exposent à une contravention.

Nous les engageons donc bien vivement à ne pas laisser leurs chiens en liberté, afin que les enfants qui se rendent à l'école ne soient pas effrayés et ne courent le risque d'être mordus par un chien dont le propriétaire est civiquement responsable.

Nous rappelons aux Propriétaires que le Marché est ouvert tous les DIMANCHES, de 8 h. 30 à Midi, à L'ARCHEVÊCHE, place du Marché.

Erreur. Dans ce cas nous ne l'excuserons plus et vos délégués qui ont votre confiance sont prêts à vous défendre par tous les moyens que la loi leur confère.

Nous souhaitons de tout cœur ne pas avoir à en venir là : entre la lutte et la collaboration amicale, nous choisissons la collaboration amicale. Si nous sommes obligés de choisir la lutte ce sera bien à notre corps défendant, la responsabilité n'étant pas de notre côté.

A. PEYRON,

Vice-Président.

Ce que doit être l'Archevêché

URBANISME

Routes

L'Archevêché comprend 18 kilomètres de routes comme vous le savez.

Ces routes n'ont pas été construites à la perfection, c'est, du reste, une revendication que Maître Le Trocquer essaye de faire prévaloir.

Cependant, elles sont et nous devons les entretenir et même les améliorer.

Elles ne résistent que difficilement aux intempéries par suite des mauvais matériaux qui les composent. Elles seront totalement insuffisantes sitôt qu'Ozoir se peuplant, le trafic s'accroîtra.

L'expérience nous prouve que deux cantonniers, quelle que soit leur bonne volonté sont insuffisants, et ne pourront les entretenir.

Nous devons donc envisager comment tourner la difficulté.

Nous avons donc pensé à un cylindre automobile.

C'est la seule solution pratique et réalisable, cette solution nous avait été du reste, déjà proposée, lors de l'Assemblée générale de 1932, par un propriétaire de l'Archevêché.

La difficulté sera d'en trouver un d'occasion, car un neuf coûte très cher.

Enfin nos intérêts, là comme partout, seront toujours défendus selon notre habitude.

Puis cela ne suffira pas encore, il nous faudra goudronner les routes les plus sillonnées, plus tard celles moins fréquentées.

L'expérience, ensuite, nous montrera quelles sont celles qui s'usent le plus rapidement et nous devons envisager le revêtement d'un matériau très résistant. A l'heure actuelle, le béton martelé paraît être en faveur, pour des raisons de résistance à l'usure et de qualités antidérapantes, mais nous n'en sommes pas encore là.

Je passe rapidement sur les rigoles et bordures en ciment indispensables pour l'écoulement des eaux et éviter leur infiltration dans les terrains.

Voici, cela coûtera énormément, comment financera-t-on toutes ces dépenses ? c'est toujours le point délicat.

Le moment venu, nous ou ceux qui nous succéderont, auront à résoudre ce problème.

Écoulement des eaux usées

Si l'Archevêché, comme le prévoit le cahier des charges n'a que des villas ou des pavillons, le système des puisards me paraît actuellement suffisant.

Mais si un jour, nos successeurs autorisaient, après avis favorable des autorités légales, la construction de maisons de rapport alors ce serait insuffisant.

Et cela serait très grave, car cette modification au cahier des charges, entraînerait la construction d'égoûts que la situation planimétrique de notre Domaine rend très difficile et des travaux très importants seraient nécessaires pour l'écoulement de ces égoûts.

Donc, passons sur ce sujet qui ne paraît pas de longtemps avoir à être envisagé.

(A Suivre).

AVIS

On nous signale qu'une chèvre erre en liberté dans le Domaine et broûte jusqu'aux pois de senteur, probablement pour parfumer ses sous-produits.

En tous cas, nous invitons le propriétaire à cesser ce petit jeu, dans son intérêt.

La place ne manque pas en dehors du domaine.

A BON ENTENDEUR ! SALUT !

La Crise et ses conséquences

Nous avons analysé dans notre bulletin de novembre et de février, les raisons qui militent en faveur de la réduction du taux de l'intérêt.

Ces raisons sont sérieuses et encore une fois nous rappelons que dans l'intérêt général, y compris celui des vendeurs, notre proposition doit être mise en application immédiatement.

Il est souvent difficile de faire comprendre qu'un abandon d'une somme due par un contrat, soit en plus d'un geste généreux, une bonne affaire.

Expliquons-nous : Actuellement, rien ne se vend et ne croyez pas qu'il en est autrement des terrains. Bien au contraire ; certains acquéreurs se sont désistés ou veulent se désister. Les charges sont trop lourdes pour leurs ressources et malheureusement pour beaucoup en ce moment, un seul objectif : Vivre d'abord.

Vont-ils continuer à traîner ce boulet : les traites du terrain ? Ils le voudraient, ne le peuvent pas. Vous leur direz, mais au fait, n'êtes-vous pas liés par un contrat. Mais cet engagement a été souscrit dans une période tout autre.

De plus, puisque nous parlons de contrat, ne voyons-nous pas des exemples des pays eux-mêmes. La France a-t-elle payé à l'Amérique au titre des dettes ?

L'Allemagne paie-t-elle à la France au titre des réparations ? Non, et nous sommes de ceux qui soutiennent la thèse que les contrats ne sont pas intangibles.

Nous sommes en période trouble. Nul ne peut répondre du lendemain. Aujourd'hui nous disons : réduction du taux de l'intérêt, demain, nous dirons peut-être : réduction du prix du terrain.

R. GORNET,

Secrétaire Général du Syndicat

(A Suivre).

La Commission Syndicale de l'Archevêché informe les Propriétaires que faute par eux de se soumettre à leurs obligations concernant le paiement de l'impôt superficiel, les impayés seront immédiatement remis au Service Juridique qui poursuivra le recouvrement des créances par tous les moyens de droit.

ENTREPRISE de CHARPENTES et ESCALIERS
BOIS et FER

Etablissements GASSIAN et VIVIER

31 et 33, rue du Moulin-de-la-Vierge, Paris (14^e),

Tél. Vaugirard 15-88 — R. C. Seine 213.745

D. PIERRE
T. S. F.

Postes Secteurs Américains THER
depuis 850 francs

Transformation - : - Dépannage

119, Avenue Pierre-Curie, Ozoir-la-Ferrière

Assemblée Générale du 2 Avril 1933

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. Peyron, Directeur-adjoint du Syndicat.

M. Gornet, Secrétaire-Général du Syndicat est désigné comme secrétaire de la séance.

La vérification des mandats commence aussitôt.

Il résulte de cette vérification que 395 voix sont présentes ou représentées.

Le nombre de voix dont dispose l'Association étant de 2.333, le quorum n'est pas atteint.

En conséquence, le président de la séance informe les membres présents que la réunion est reportée, conformément aux statuts, à quinzaine. Cependant, cette nouvelle date est prorogée d'une semaine, dans le but d'éviter une séance le jour de Pâques.

La séance est levée à 10 heures.

Copie certifiée conforme.

Le Directeur-Président, Le Président de séance,
SURTEL. Directeur-adjoint,
PEYRON.

Le Secrétaire de séance, Secrétaire général,
R. GORNET.

Fédération d'Associations Syndicales de Propriétaires

Ne serait-il pas judicieux de créer une Fédération des Associations Syndicales ?

Combien nombreux en seraient les avantages.

1^o. Au point de vue droit administratif, un service de contentieux général nous renseignerait exactement.

2^o. Les réalisations des uns et des autres pourraient utilement nous éclairer mutuellement.

3^o. Un service de renseignements comprendrait la liste toujours à jour des sociétés lotisseuses de mauvaise foi, ainsi que les jugements rendus contre elles.

De plus, ceci créerait une jurisprudence de base permettant d'engager toute procédure nouvelle avec le maximum de chances et de succès.

4^o. Un bulletin fédéral ferait connaître aux membres de la Fédération, les sociétés lotisseuses de mauvaise foi et répondrait à la publicité mensongère faite dans les grands quotidiens par les sociétés sans scrupules.

5^o. Action parlementaire, le cas échéant, pour bénéficier, soit de subventions, soit d'exonérations.

Qu'en pensez-vous ?

Cotisation

Beaucoup de propriétaires ont été choqués de ce que leur feuille d'imposition portait le titre

« AVERTISSEMENT »

que ceci ne soit pas pour les effrayer, c'est le terme administratif.

Toutes vos autres feuilles d'impôts : cote mobilière, foncière, impôt sur le revenu, portent également le même titre

« AVERTISSEMENT »

Il leur sera facile de le constater à moins qu'ils n'aient la chance d'être oubliés de leur percepteur.

Personnellement un texte ainsi libellé serait plus agréable et faciliterait le passage de la pilule :

Monsieur le Percepteur

se rappelle aimablement à votre bon souvenir et vous informe qu'il est à votre disposition pour recevoir la petite somme ci-dessous.

Qu'en pensez-vous ?

Le Coin de la Chicane

Mes Chers Concitoyens,

Je considère qu'il est de mon devoir de vous faire connaître que conformément à la loi réglant la question de l'échardonnage que nous sommes soumis à un arrêté préfectoral du 9 juin 1913, modifié le 31 mars 1932, et approuvé par le Ministre de l'Agriculture en date du 3 mars 1932.

Le Préfet de Seine-et-Marne,

Vu les lois du 24 décembre 1888 et du 3 juin.

Vu l'instruction ministérielle du 7 juin 1927.

Vu l'avis du Conseil Général et des Chambres consultatives de l'Agriculture.

L'échardonnage devra être effectué avant l'éclosion des boutons floraux, ils seront arrachés et non fauchés ou coupés. Les chardons qui seraient déflorés au moment de l'ablation devront être brûlés aussitôt avec les précautions nécessaires contre tous risques d'incendie.

Les contraventions à la présente loi seront punies d'une amende de 6 à 15 francs.

L'amende sera doublée et la peine d'emprisonnement pendant 5 jours au plus peut être prononcée en cas de récidive contre les contrevenants.

L'article 463 du Code Pénal est applicable aux pénalités prononcées par la présente loi.

ARTICLE 4 — LOI DU 24 DÉCEMBRE 1888

A défaut d'exécution dans le délai imparti pour le jugement par les soins du Maire ou du Syndicat.

Le recouvrement des dépenses ainsi faites est opéré par le percepteur en vertu de mandats exécutoires délivrés par les Préfets et conformément aux règles suivies en matière de contributions directes.

Nous osons espérer que chacun, en ce qui le concerne, voudra faire son profit des différentes observations présentées et faire le nécessaire, dans son intérêt et dans l'intérêt de ses voisins.

D'autre part, le cahier des charges vous fait une obligation de nettoyer vos trottoirs au moins une fois par an.

Nous espérons que chacun voudra se conformer aux engagements pris, afin d'éviter à la Commission syndicale d'intervenir juridiquement contre tous les réfractaires aux engagements librement consentis et acceptés.

LE SERVICE JURIDIQUE.

Entreprise Générale de Couverture, Plomberie
TUILES - ARDOISES
ZING - EAU ET GAZ

Léandre RABEAU

Lotissement de l'Archevêché

84, Rue Royale, Ozoir-la-Ferrière

Siège Social :

3, Rue Sepion, PARIS V^e

Téléphone : GOB. 71-01

ERRATUM

Sur les convocations adressées de notre Assemblée générale du 23 avril, une erreur s'est produite dans l'adresse de notre secrétaire-général.

Nous nous excusons vivement et nous prions nos lecteurs de bien vouloir prendre note de son adresse, à savoir,

ROBERT GORNET

3, rue de Flandre, 173, avenue Colbert,
PARIS OZOIR

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PROPRIÉTAIRES DE L'ARCHEVÊCHÉ pensez à notre Fête annuelle qui aura lieu le dimanche 4 Juin 1933

Pour que la réussite de cette fête soit complète, nous organisons une tombola gratuite.

Profitant des leçons du passé, nous nous efforcerons pour que la fête soit brillante. Comme les années précédentes, au programme, jeux divers pour enfants, courses cyclistes, courses en sacs, bal champêtre, etc etc. ...

Comme lots importants, une bicyclette homme et une bicyclette dame ainsi que de nombreux lots divers.

Nous rappelons à tous les propriétaires désireux de donner des lots, de les faire parvenir à notre présidence, 292 route de la Gare.

Je compte, que chacun fera l'effort nécessaire, dans l'intérêt collectif pour que cette fête soit un succès sans précédent.

Compteurs d'Eau

Il nous a été signalé que de nombreux compteurs d'Eau ont été détériorés par les gelées et plusieurs propriétaires nous ont demandé si nous ne pourrions pas intervenir en vue de faire réduire les exigences de la Compagnie des Eaux pour en effectuer la réparation.

Ceci est une question purement individuelle et ne regarde que chaque propriétaire. Cependant pour bien montrer que nous ne sommes indifférents à aucune des petites difficultés que peuvent rencontrer tous nos amis du Domaine, car nous sommes tous des amis, même et surtout si nous ne sommes pas toujours d'accord. Nous prions tous ceux dont les compteurs d'eau ont été détériorés de se faire connaître et nous essaierons là encore de les défendre, toute réserve faite de ce que là, il ne s'agit que de cas individuels pour lesquels la Commission Syndicale n'est pas qualifiée, mais dont l'action en l'occurrence est pure complaisance.

Bulletin de Souscription

Société Anonyme Coopérative à capital variable d'habitations
à bon marché de l'Archevêché, à Ozoir-la-Ferrière (S.-&-M.)
(en formation)

Au Capital de 50.000 francs
divisé en 500 actions de 100 francs

Le soussigné : Nom

Prénoms

Profession

Adresse

déclare souscrire à la Société Coopérative en formation actions de 100 francs, dont un dixième devra être versé, dès que les 500 actions nécessaires à la constitution de la Société seront souscrites.

A le

Faire précéder la signature des mots « Lu et Approuvé.

Envoyez votre bulletin à M. PEYRON, 14,
Rue Chassagnole, Les Lilas (Seine).

Société Coopérative d'H.B.M. de l'ARCHEVÊCHÉ et de la DOUTRE (en formation)

L'appel lancé dans notre dernier numéro ne nous a rapporté que 22 souscriptions nouvelles.

C'est encore insuffisant.

Nous demandons instamment à tous de faire un effort pour souscrire ou s'ils ont déjà souscrit d'insister auprès de leurs amis ou connaissances.

Il ne nous manque plus que 34 actions.

C'est minime, il faut que nous soyons constitués pour octobre afin de pouvoir établir nos projets et faire les demandes en vue d'obtenir les fonds auxquels nous avons droit.

C'est pourquoi nous vous pressons d'agir.

Si vous avez l'intention de souscrire, pourquoi différer votre souscription ? Faites-le tout de suite. Surtout ne dites pas : « je souscirai demain. » Car demain vous n'y penserez pas et après demain votre « Tribune » sera égarée.

MERCI DONC !

Par suite de l'abondance des matières il ne nous est pas possible de publier la 6^e liste de souscription ; actuellement, 466 actions sont souscrites. Encore 34 et nous entrerons en action pour le plus grand bien de la collectivité.

Il ne sera pas dit que nous échouons si près du port. Vous ne le voudrez pas. Donc, souscrivez ! ! !

MERCI ENCORE !

PROJETS

Quand notre société sera constituée nous pourrions toucher de l'État 80 fois notre capital soit 400.000 francs.

Il nous faudra donc établir un programme de constructions, judicieux et très étudié, qui nous permette d'obtenir le maximum de rendement.

Pour cela il faudra nous dégager de tout préjugé individuel et ne voir que l'intérêt collectif, non seulement de la société d'habitation à bon marché mais aussi du domaine car, après 40 ans, ces maisons seront la propriété de la société coopérative.

Ceux qui viendront après nous auront donc un rapport important qui leur permettra d'améliorer encore la situation d'habitation dans le Domaine et ils profiteront d'autant plus de notre action que nous aurons agi avec prévoyance et sagacité.

Construirons-nous des pavillons isolés ? où aurons-nous un plan d'ensemble nous permettant au fur et à mesure que nous augmenterons notre capital d'aménager une certaine partie du Domaine en une cité jardin d'aspect agréable.

C'est la question qu'aura à discuter notre conseil d'administration dès que la société sera légalement constituée.

Il est bien entendu que ce plan de travail marche de pair avec les facilités de tous genres que nous pourrions accorder à tous ceux qui voudront profiter de la loi Loucheur.

Ces idées sont données afin qu'on y réfléchisse et que le moment venu d'agir chacun puisse émettre ses suggestions pour que notre société puisse partir du bon pied.

Maçonnerie en tous Genres

CONSTRUCTIONS de toutes sortes
à prix défiant toute concurrence

Travaux garantis de tout reproche  Travail à Forfait et à Façon

Marin AUBER

9, Rue Védrines

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (Seine-&-Oise)

Extrémité du Lotissement : L'Avenir de Cœuilly

FACILITÉ DE PAIEMENT

Tout dévoué à vos ordres



P.-S. — Vu la difficulté pour venir me voir, veuillez me
convoquer par lettre sur rendez-vous

Entreprise de Chauffage Central

CLASSIC, CHAPPÉE et toutes marques

Distribution d'Eau Chaude

Eau froide sous pression par pompe et élévateur

CES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS PAR DES SPÉCIALISTES

PLANS ET DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

Marin AUBER

9, Rue Védrines

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (Seine-&-Oise)

Prix Modérés

DOCKS

d'Ozoir-la-Ferrière

Avenue du Maréchal-Foch
& Avenue Gustave-Pereire

OZOIR-LA-FERRIÈRE (S-&-M)

Téléphone



POUR TOUT LE BATIMENT

Plâtre — Chaux — Ciment

Briques et Tuiles

Matériaux en tous genres

Spécialité d'Articles en Ciment Armé

Clôtures et bordures Jardins

Parpaings ciment apparents sanitaire

Fosses septiques

BOIS et MENUISERIE



CONCESSIONNAIRE ÉTERNIT

A. DELARBRE

Architecte

771, Avenue de la Gare, à OZOIR-LA-FERRIÈRE

18, Villa Pilando, à ASNIÈRES (Tél. Grésillon 05-31)

Une Merveille !!!



Dépositaire : ZAHLER

332, Avenue Kléber, Archevêché

OZOIR

LOI LOUCHEUR

Pavillons Particuliers & H.B.M.

A. HORDÉ

Architecte diplômé. S. I. d'Amiens

Expert près les Tribunaux

A Romainville, rue St-Germain, (Tél. : Villette 14-25)

Au Coq Faisan (archevêché) sur rendez-vous

PROPRIÉTAIRES !!

Consultez moi et vous aurez satisfaction

TAILLEUR pour HOMMES

sur Commande et à Façon

F. PIAZZA

65 bis, Avenue du Rond Buisson, 65 bis

(Domaine de l'Archevêché)

OZOIR-LA-FERRIÈRE (S.-&-M.)

Travail soigné



Prix modérés

GRAVOT, constructeur

Domaine de l'Archevêché - Rue Lenôtre (près de la Gare) - OZOIR

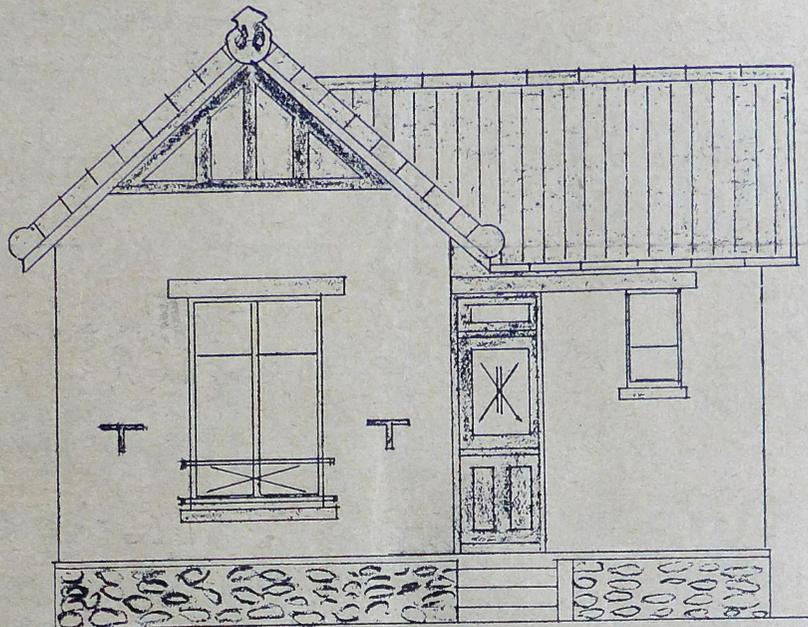
CONSTRUCTIONS LOI LOUCHEUR - ETABLISSEMENT DE DOSSIERS



**PAVILLONS, VILLAS
IMMEUBLES
MAISONNETTES**



**Au comptant
à des prix défiant toute
concurrence**



**CROQUIS & DEVIS
GRATUITS**



**Construction
de
MAISONNETTES
avec
facilités de paiement**



Bureaux ouverts tous les jours pour renseignements

✦ ✦ **Faites travailler ceux qui aident notre Organisation** ✦ ✦

LE COQ FAISAN, Route de la Gare, Ozoir

*Etablissement de premier ordre, merveilleusement situé
—: Chambres confortables avec salle de bains :—*

**Restaurant à la Carte et à Prix Fixe
NOCES ET BANQUETS A FORFAIT**



Grand Garage de l'ARCHEVÊCHÉ

292, Route de la Gare, OZOIR-LA-FERRIÈRE

TÉLÉPHONE 18

**MECANIQUE GÉNÉRALE
& PIÈCES DE TOUTES MARQUES**
Spécialité ARIÈS

Transports Automobiles tous tonnages
- Transport Voyageurs et factage -
- Cars pour Noces et Excursions -
Courses Particulières au kilomètre
et à forfait

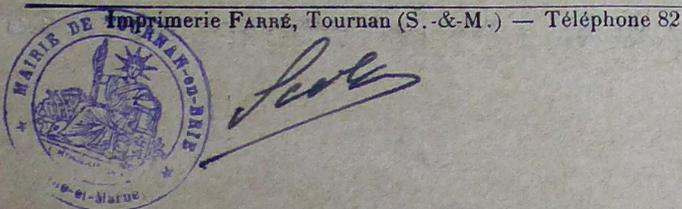
*Maison Principale à PARIS
7, Rue des Camélias*

TARIF PUBLICITÉ

Une page 400 fr. - Une demi-page 200 fr. - Un quart de page 100 fr. - Un huitième de page 50 fr.

Ces prix s'entendent par parution

Réduction de 50 pour cent pour publicité à l'année



Imprimerie FARRÉ, Tournan (S.-&M.) — Téléphone 82

Le Gérant : COGNET.